Réf. Farde e-Assemblées : 2743475

N° OJ : **3**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Musée de l'Europe.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Considérant que l'exposition « POMPEII » constitue un événement culturel majeur permettant de faire découvrir au public l'histoire et le patrimoine exceptionnel de la cité antique de Pompéi ;

Considérant que la Ville de Bruxelles soutient les initiatives qui favorisent la diffusion de la culture, l'éducation historique et l'accès du plus grand nombre aux expositions d'envergure internationale ;

Considérant que la promotion de cet événement contribue au rayonnement culturel et touristique de la Ville, tant au niveau national qu'international ;

La Ville et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl Musée de l'Euope pour l'exposition « Pompeii » est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)